



Démission suite reprise ancienneté

Par Alicia44500

Bonjour,

Je souhaite rompre mon contrat de travail en CDi et ma question est la suivante :

Je suis de retour après 1 an et demi dans l'entreprise où j'ai effectué mon apprentissage. Mon contrat de travail reprend mon ancienneté depuis 2020 mais mon bulletin de salaire lui, indique la date réelle d'embauche en 2022.

Pouvez-vous m'indiquer la date prise en compte pour le début de mon préavis ?

Merci par avance pour vos réponses